

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 22 mai 2025

N° CP-2025-4-1-4

N° applicatif 11606

1^{ère} Commission

Commission Service public alsacien et transformation de l'action publique en lien avec les habitants

Direction

Direction appui et pilotage 3

FONDS COMMUNAL ALSACE - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions d'investissement au titre du Fonds Communal Alsace (FCA), pour un montant total de 2 302 718 €.

Le Fonds Communal Alsace est l'un des quatre fonds adoptés dans le cadre de la stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires de la Collectivité européenne d'Alsace, votée par délibération du Conseil d'Alsace n° CD-2022-3-1-1 du 20 juin 2022. Ce fonds a vocation à aider les Communes à financer les investissements indispensables à la vie locale à raison de trois projets maximum sur la période du mandat municipal et dans la limite d'un montant plafond de soutien cumulé de 100 000 €. Il est mobilisable jusqu'à fin 2025. Ce fonds est destiné aux Communes qui ne sont pas bénéficiaires, par ailleurs, d'un soutien au titre du Fonds Attractivité Alsace pour un autre projet qu'elles portent.

Chaque Commission territoriale examine les demandes de subventions réceptionnées et propose, sur la base des taux modulés adoptés par l'Assemblée, un niveau de financement à la Commission permanente qui est compétente pour attribuer les subventions.

Dans ce cadre, il est proposé l'attribution de subventions pour un montant total de 2 302 718 € selon le détail figurant dans le tableau ci-dessous et en annexe au présent rapport.

Territoire	Thématique	Nombre de projets	Montant de subvention proposé
Centre Alsace	Action sociale de proximité	1	25 076 €
	Education	2	91 701 €
	Jeunesse	2	52 581 €
	Patrimoine	1	18 751 €
	Sport	2	93 322 €
	Voirie	3	71 355 €
	Total Centre	11	352 606 €
Eurométropole de Strasbourg	Jeunesse	1	69 273 €
	Total Eurométropole	1	69 273 €
Nord Alsace	Attractivité des territoires	1	9 283 €
	Education	1	8 947 €
	Habitat	1	99 029 €
	Jeunesse	1	6 217 €
	Patrimoine	2	39 119 €
	Sport	1	20 850 €
	Voirie	2	173 644 €
	TOTAL Nord	9	357 089 €
Ouest Alsace	Attractivité des territoires	2	92 746 €
	Education	2	71 045 €
	Habitat	2	187 845 €
	Jeunesse	2	80 793 €
	Patrimoine	6	75 267 €
	Voirie	10	380 428 €
	TOTAL Ouest	24	888 124 €
Région de Colmar	Attractivité des territoires	1	20 435 €
	Culture	1	9 715 €
	Education	1	7 766 €
	Sport	1	33 821 €

	TOTAL Colmar	4	71 737 €
Sud Alsace	Attractivité des territoires	7	216 017 €
	Environnement	1	100 000 €
	Jeunesse	1	12 733 €
	Santé	1	51 150 €
	Voirie	4	183 989 €
	TOTAL Sud	14	563 889 €
TOTAL		63	2 302 718 €

Les subventions sont réparties selon l'annexe jointe au présent rapport qui détaille les tiers attributaires et les imputations budgétaires correspondantes.

Ces subventions pourront, à la demande des bénéficiaires, être payées en deux fois :

- Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
- Le solde à la fin de l'opération.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer des subventions d'investissement au titre du Fonds Communal Alsace pour un montant total de 2 302 718 € telles que détaillées dans le tableau joint en annexe au présent rapport.
- De préciser que ces subventions pourront être versées en deux fois sur demande du bénéficiaire :
 - Un premier acompte au prorata des dépenses réalisées dès lors qu'au moins 50% des dépenses éligibles du projet peuvent être justifiées ;
 - Le solde à la fin de l'opération.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivants :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P063	O017	P063E07	P063O017T01	(3253) 204-2324-515	874 825 €
P063	O017	P063E07	P063O017T01	(3255) 204-2324-54	1 427 893 €
TOTAL					2 302 718 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.